



PharMed

Proche de votre médecin et de votre pharmacie

Choisissez le médecin qui assurera votre suivi de manière privilégiée et achetez vos médicaments dans l'une des pharmacies agréées par Assura. Vous bénéficiez ainsi d'un accompagnement personnalisé et de primes avantageuses.



Médecin de famille

Vous consultez en premier lieu votre médecin de famille pour tous vos problèmes de santé et profitez ainsi d'une coordination optimale des traitements médicaux.



Pharmacies agréées

Vous devez acheter vos médicaments dans une des pharmacies agréées par Assura pour le modèle PharMed.

Vos avantages

Rapport qualité-prix

Si le catalogue de prestations est identique à celui du modèle Basis d'Assura, les primes, elles, sont réduites.

Réduction de prime

En fonction de votre canton et de votre franchise, vous bénéficiez de rabais importants par rapport aux primes du modèle d'assurance de base Basis.

Liberté de choix

Vous pouvez sélectionner votre médecin de famille parmi tous les médecins autorisés à pratiquer en Suisse.

Pharmacies agréées

Ces pharmacies vous offrent différents avantages et rabais.



Le modèle PharMed en un coup d'œil

Mode d'emploi

1

Commencez toujours par consulter votre médecin de famille pour toute question de santé.

(Sauf en cas d'urgence en Suisse ou à l'étranger, lors d'une consultation chez un ophtalmologue ou un gynécologue.)

2

Votre médecin de famille évalue s'il peut s'occuper de votre traitement ou s'il est nécessaire de vous orienter vers un spécialiste.

3

Pour acheter vos médicaments, vous devez vous rendre dans l'une de nos pharmacies agréées.

PharMed en détail

Médecin de famille

Sélectionnez vous-même votre médecin de famille parmi les professionnels autorisés à pratiquer. Il devra être votre personne de contact lors de toutes vos démarches médicales.

Pour vos enfants

Vous avez la possibilité de choisir un pédiatre comme médecin de famille.

Spécialiste

Votre médecin de famille vous oriente vers un spécialiste en cas de besoin. Vous devez alors lui demander un bon de délégation vous permettant de poursuivre votre traitement.

Pharmacies agréées

En achetant vos médicaments dans l'une des pharmacies agréées, vous profitez de différents avantages et de rabais. La liste des pharmacies agréées se trouve sur notre site web assura.ch/pharmed

Informations générales

Médicaments génériques

En tant qu'assuré responsable, vous pouvez préciser à votre médecin que vous souhaitez recevoir des médicaments génériques. Tout aussi efficaces que les produits originaux, ceux-ci permettent de réduire le coût de vos traitements.

Le tiers garant, comment ça marche ?

Vous payez vous-même vos consultations médicales ou vos médicaments. Vous vérifiez l'ensemble des factures et des ordonnances médicales avant de les transmettre à Assura. Vous pouvez le faire en quelques clics, à tout moment, grâce à l'App Assura, que vous trouvez dans l'App Store et le Google Play Store.

Assurances complémentaires

Assura propose une large gamme d'assurances complémentaires. Composez une solution d'assurance sur mesure, en fonction de vos besoins et de votre budget.

S'assurer « responsable »

Grâce au modèle PharMed, vous contribuez à la réduction des coûts de la santé et faites ainsi preuve de responsabilité :

- en consultant en premier lieu votre médecin de référence,
- en adhérant au système du tiers garant pour participer à la maîtrise des coûts de la santé,
- en privilégiant une franchise élevée,
- en téléchargeant l'App Assura, en vous inscrivant à notre Espace Client et en gérant ainsi toutes vos démarches administratives numériquement.



Contact

assura.ch/conseiller

0800 277 872